

Société de
l'assurance
automobile
du Québec



Faits saillants de l'année 2007

L'Année de la sécurité routière

En décembre 2006, l'Assemblée nationale, par une motion adoptée à l'unanimité, a fait de l'année 2007 l'Année de la sécurité routière au Québec. Les objectifs étaient de mobiliser la société québécoise, citoyens et partenaires compris, autour de la sécurité routière, posée comme un enjeu de société, et d'inverser la tendance à la détérioration du bilan routier, constatée depuis l'année 2001.

La sécurité routière

Une amélioration importante du bilan routier

Le bilan routier de l'Année de la sécurité routière a été remarquable : il compte 113 décès et 855 blessés graves de moins que celui de 2006. En 2007, 608 personnes ont été tuées dans un accident de la route au Québec, ce qui représente une diminution de 15,7 % par rapport à l'année 2006. En fait, il s'agit du plus faible nombre de décès sur les routes du Québec depuis soixante ans. Le nombre de blessés graves a diminué de façon encore plus importante : en 2007, 2 866 personnes ont été blessées grièvement sur les routes, ce qui représente une diminution de 23,0 % par rapport à l'année 2006. Sur ce chapitre, c'est la première fois depuis 1978¹ que le Québec se retrouve sous la barre des 3 000 blessés graves. Le nombre de blessés légers a aussi diminué, mais de façon moins importante : en 2007, 44 466 personnes ont été blessées légèrement, ce qui représente une diminution de 3,4 % par rapport à 2006 (1 576 victimes de moins).

L'action concertée des partenaires et l'adhésion de la population

En 2007, l'ensemble des partenaires de la sécurité routière, particulièrement les policiers et les contrôleurs routiers, ont uni leurs efforts pour améliorer le bilan routier. Un peu avant le début de l'année, la Société et les services policiers ont conclu une entente dans le but d'accroître le nombre d'interventions sur route ciblant la vitesse, l'alcool au volant et les piétons. De leur côté, les contrôleurs routiers ont poursuivi leur travail d'inspection, de prévention et d'information auprès des propriétaires et exploitants de véhicules lourds afin d'assurer le respect de la réglementation. Il est clair que la présence soutenue des policiers, tout au long de l'année, a contribué de façon importante à l'amélioration du bilan routier en 2007.

L'adhésion de la population québécoise aux objectifs de l'Année de la sécurité routière a également été un fait marquant de l'année 2007 et les résultats du bilan routier en témoignent largement. Soulignons, par ailleurs, qu'entre les mois de janvier et de juillet 2007, la sécurité routière s'est hissée de la cinquième à la deuxième place parmi les enjeux préoccupant les Québécois². Que la sécurité routière devienne un enjeu de société était l'un des objectifs poursuivis et, pour faciliter l'adhésion à cet enjeu, la Société a conçu un symbole visuel³. Par ailleurs, les campagnes publicitaires de la Société, qui ont couvert toute l'année, visaient à rendre inacceptable le nombre de victimes de la route et à sensibiliser la population aux conséquences physiques, sociales et économiques d'un accident de la route. La campagne publicitaire générique a été saluée par deux prix d'envergure nationale et internationale⁴.

La Table québécoise de la sécurité routière

La Société a participé aux travaux de la Table québécoise de la sécurité routière, dont le premier rapport a été rendu public le 5 juillet 2007. Les 23 recommandations de ce rapport sont regroupées sous 8 grands thèmes : la vitesse au volant, l'alcool au volant, le cellulaire au volant, le port de la ceinture de sécurité, les usagers vulnérables, l'environnement routier, le partenariat avec le milieu municipal et les véhicules lourds. En s'inspirant de ce rapport, la ministre des Transports a priorisé six actions, dont la mise en œuvre appelait des modifications législatives.

1. Année où la distinction entre blessés graves et blessés légers a été introduite dans le rapport d'accident rempli par les policiers.

2. Information tirée de sondages menés par Léger Marketing en février et en juillet 2007.

3. Le symbole – un ruban aux couleurs d'une route – représente l'adhésion à la sécurité routière. Il est accompagné d'un slogan : « On est tous responsables de notre conduite ».

4. Un prix OR des Cassies 2007 (Canadian Advertising Success Stories) et un prix 2007 au Festival européen du film publicitaire automobile (France) pour la campagne générique « Un accident, ça frappe beaucoup de monde ».

Le projet de loi n° 42

Le 21 décembre 2007, la Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude (2007, c. 40) était sanctionnée. Cette loi introduit, notamment, des sanctions plus sévères en cas de non-respect des limites de vitesse ou de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool. Elle autorise l'utilisation de nouvelles technologies de contrôle telles que les radars photo et les caméras aux feux rouges. Elle bonifie l'accès graduel à la conduite pour les nouveaux conducteurs, interdit le cellulaire tenu en main lorsque l'on conduit et rend obligatoires le limiteur de vitesse pour certains véhicules lourds ainsi que les pneus d'hiver pour les véhicules de promenade et les taxis. Cette loi vise également à encadrer la publicité automobile et attribue au ministre des Transports un pouvoir dérogatoire pour lui permettre, entre autres, d'autoriser l'expérimentation de nouveaux véhicules et de nouvelles règles de circulation.

La mise en œuvre de ces dispositions législatives débutera en avril 2008.

Les heures de conduite des conducteurs de véhicules lourds

Les nouvelles règles en matière d'heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds sont entrées en vigueur le 15 juin 2007. Comme toutes les provinces canadiennes, le Québec s'était engagé à harmoniser sa réglementation à la nouvelle norme canadienne, entrée en vigueur en 2002. Ces nouvelles règles visent donc à diminuer la fatigue chez les conducteurs de véhicules lourds, notamment en permettant au conducteur de disposer d'un minimum d'heures de repos avant de prendre la route; elles déterminent également un nombre maximal d'heures de conduite et de travail et interdisent la conduite au-delà d'une certaine période après le début d'un quart de travail.

L'équilibre financier du Fonds d'assurance

La santé financière du Fonds d'assurance

Le constat fait en 2005 à l'égard de la santé financière du Fonds d'assurance démontre un déficit des opérations de l'année courante de 500 millions de dollars, année après année.

Au 31 décembre 2007, le Fonds d'assurance affiche un déficit des opérations de l'année courante de 341 millions de dollars. Ce progrès est attribuable à l'amélioration du bilan routier, principalement.

C'est surtout avec l'entrée en vigueur des nouvelles contributions d'assurance, le 1^{er} janvier 2008, que le Fonds d'assurance pourra compter sur des produits additionnels de l'ordre de 300 millions de dollars annuellement pour combler le manque à gagner et, d'ici 2010, atteindre l'équilibre financier. Il importe toutefois de mentionner que l'atteinte de l'équilibre financier du Fonds d'assurance sera fortement influencée par les résultats du bilan routier.

En ce qui a trait aux indemnités versées, elles s'élèvent à 982 millions de dollars en 2007.

L'étalement des paiements

En même temps qu'entreront en vigueur les nouvelles contributions d'assurance, le 1^{er} janvier 2008, il sera possible – pourvu que la somme en cause soit d'au moins 48 \$ – de se prévaloir de l'étalement des paiements du permis de conduire et de l'immatriculation⁵. Notons que le renouvellement du permis de conduire se fera désormais sur une base annuelle plutôt que bisannuelle.

5. Voir les décrets 265-2007, 266-2007, 267-2007 et 268-2007 du 28 mars 2007.

La qualité des services

La réorganisation administrative de 2007

Le 29 mars 2007, le conseil d'administration a approuvé la nouvelle structure administrative de la Société, qui est entrée en vigueur le 10 mai suivant. Cette réorganisation regroupe, à l'intérieur de trois vice-présidences d'exploitation, les activités afférentes à chacun des trois grands domaines d'affaires de la Société, soit l'accès au réseau routier, le contrôle routier et l'assurance automobile. Ces changements visent essentiellement à faciliter l'optimisation des processus administratifs et l'amélioration du service à la clientèle.

L'amélioration du service aux personnes accidentées

En cours depuis deux ans, le plan de révision des pratiques et des processus de traitement des réclamations d'assurance donne des résultats tangibles qui se reflètent dans la qualité du service à la clientèle. Ainsi, depuis l'année 2005, le délai moyen de traitement d'un avis médical a diminué de 29 % et celui d'une expertise médicale a été réduit de 40 %. Par ailleurs, 38 % des réclamations d'assurance ont pu bénéficier d'un nouveau mode de traitement rapide.

Un rapport écrit pour chaque intervention de contrôle routier

À la fin de 2007, le Rapport d'intervention sur route (RIR) avait été mis en place dans neuf régions sur 15. Le RIR informe par écrit les propriétaires et les exploitants de véhicules lourds de l'ensemble des vérifications qui ont été effectuées par des contrôleurs routiers lors d'une intervention, qu'il y ait ou non écart de conformité. Cette nouvelle façon de faire a été instaurée à la demande des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Les ressources de la Société

Les frais d'administration

Les frais d'administration de l'ensemble de la Société pour l'année 2007 s'élèvent à 322,4 millions de dollars. Cette somme représente une hausse de 1,7 % par rapport aux frais de l'année 2006. Des efforts de rationalisation budgétaire ont été déployés par la Société et cette hausse résulte principalement de l'accentuation des activités de prévention des accidents de la route et de promotion de la sécurité routière.

L'effectif

Au cours de l'année 2007, 101 employés ont pris leur retraite. La Société a respecté l'obligation de ne pas remplacer six postes sur dix parmi les postes ainsi libérés. Au 31 décembre 2007, la Société comptait 3 424 employés.